



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-46880>

Département(s) de publication : **63, 94**

Annonce n° **24-46880**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-40611

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 19/04/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Anses

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 13001202400183

Ville : Maisons-alfort cedex

Code postal : 94701

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 63, 94

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de Ribodéplétion et Séquençage haut Débit « short reads » sur extraits d'ARN pour l'Unité de Quarantaine du Laboratoire de Santé des Végétaux (LSV) de l'Anses

Code CPV principal - Descripteur principal : 73110000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations de Ribodéplétion et Séquençage haut Débit « short reads » sur extraits d'ARN pour l'Unité de Quarantaine du Laboratoire de Santé des Végétaux (LS.V) de l'Anses. Le détail des prestations à effectuer est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande qui fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu avec un seul opérateur économique suivant les conditions fixées aux articles R2162-12 et R2162-13 du code de la commande publique. Il n'est pas prévu de montant minimum. Les candidats sont informés à titre indicatif, dans le CCTP, de la volumétrie prévisionnelle ; cette information ne saurait engager l'Anses ni lui être opposable si le volume de commande n'est pas atteint ou est dépassé dans le cadre de l'exécution du marché. Les variantes ne sont pas autorisées.

Critères d'attribution : Les critères d'attribution et leur pondération sont définis à l'article 7.2 du règlement de la consultation

Section 4 - Informations rectificatives

- Ajout à la section 6 - Informations complémentaires: La réponse des candidats doit être rédigée en langue française. La langue anglaise est également autorisée notamment concernant la documentation technique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/04/2024